



PAROISSE SAINT-JEAN

23 rue Jean Moulin

18000 BOURGES

☎ : 02 34 64 55 87

Courriel : paroissesaintjean@neuf.fr

Site Internet : Paroisse Saint-Jean à Bourges

COLLECTE PAROISSIALE 2023

Information sur les comptes 2022 (cf. les deux graphiques de la page 2)

L'exercice comptable 2022 est déficitaire de 6 437 €.

Les dépenses d'un montant de 62 006 € ont progressé de 11 448 € du fait des travaux de rénovation de la chapelle Notre-Dame de la Paix et d'un rappel de frais de chauffage sur les années antérieures.

Les recettes d'un montant de 55 569 € progressent de 7 645 € du fait d'une progression des quêtes et des mises à disposition de locaux.

Information sur le budget prévisionnel 2023

Malgré d'importants travaux de rénovation électrique de la chapelle Saint-Paul, le résultat prévisionnel de l'exercice 2023 devrait être proche de l'équilibre après deux années très déficitaires.

Votre soutien financier reste donc indispensable pour rétablir l'équilibre financier de la paroisse.

Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle. Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Père Michel Franco, Curé de la paroisse,
et les membres du Conseil Économique Paroissial (CEP)

BULLETIN DE PARTICIPATION À LA COLLECTE PAROISSIALE 2023

À renvoyer à : Paroisse Saint-Jean – Collecte Paroissiale
23 rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Commune Mail :

Montant de la participation versée : 40 € 60 € 100 € 200 € €

par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du :/...../.....

en espèces

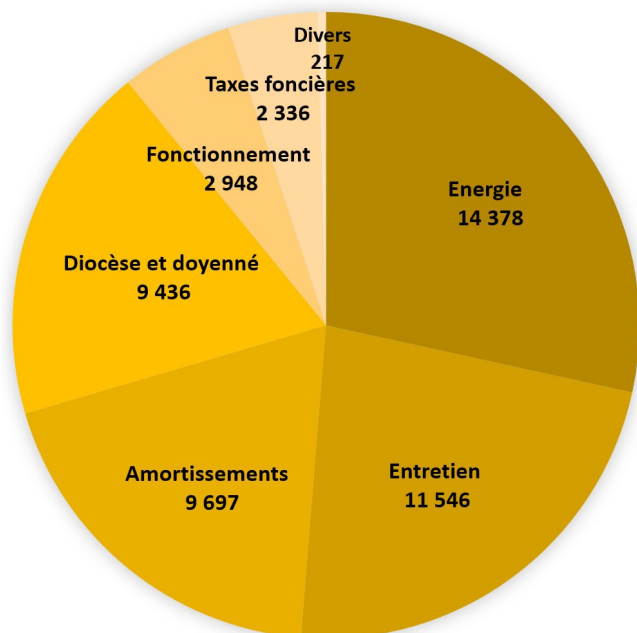
par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible au presbytère

Vous bénéficierez d'un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

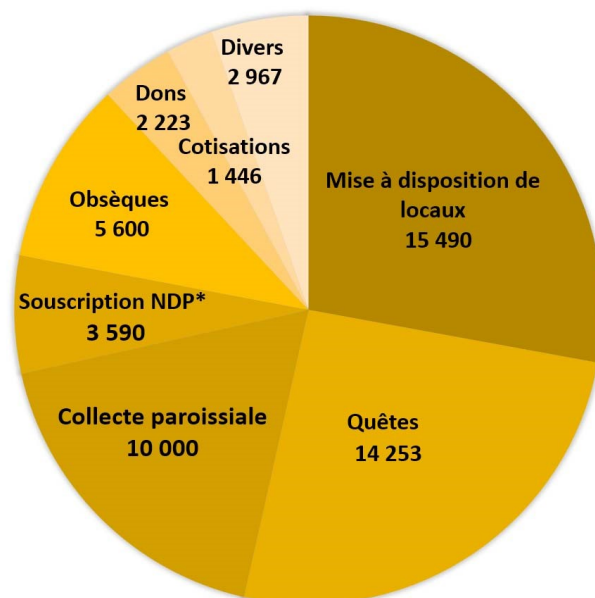
Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

LE DÉTAIL DES COMPTES 2022

DÉPENSES : 62 006 €



RECETTES : 55 569 €



DÉFICIT : 6 347 €

* Notre-Dame de la Paix

LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse. Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi environ 25 % des ressources annuelles.

En 2020, 86 familles ont donné 11 700 €

En 2021, 95 familles ont donné 12 260 €

En 2022, 77 familles ont donné 10 000 €

20 familles ont donné 3 590 € pour la rénovation de Notre-Dame de la Paix

LE DENIER DE L'ÉGLISE EST DIFFÉRENT DE LA COLLECTE PAROISSIALE

Le Denier de l'Église est appelé par le diocèse (et non pas par la paroisse). Votre participation au Denier est versée directement au diocèse qui s'en sert pour assurer le traitement des prêtres et la vie matérielle de l'église sur notre diocèse du Berry.

CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère une autorisation de prélèvement à remplir et à signer. Elle devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier pour une intention particulière à l'occasion d'une messe : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... (le montant indicatif est fixé par le diocèse à 18 €). L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres. Vous pouvez demander une intention de messe lors de la permanence au presbytère Saint-Jean le vendredi de 17 h à 19 h, ou par téléphone.

Le marché de Noël de la paroisse aura lieu le dimanche 10 décembre au centre paroissial.